



CONCOURS
« Je roule pour le foot »
Concours de dessins et de slogans
Règlement du concours



L'objectif sera de créer un disque électrostatique qui sera présent sur l'ensemble des véhicules transportant des enfants et des jeunes sur des rencontres de football les samedis et dimanches des U10 au U17 dès la saison 2025-2026.

Ce disque sera remis par un responsable du club à chaque conducteur au point de rendez-vous avant chaque déplacement.

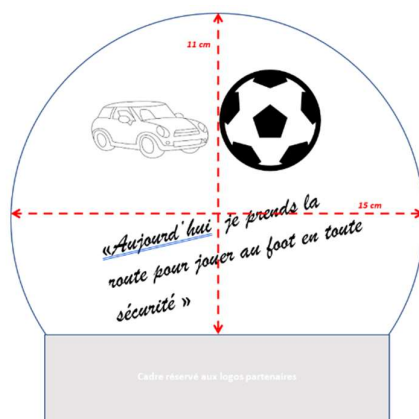
Au retour de la rencontre, ce disque sera rendu au responsable du club afin d'être réutilisé chaque semaine par des conducteurs différents.

La remise de ce disque avant chaque trajet sportif a pour mission de rappeler au conducteur que lorsqu'il prend sa voiture, il a une responsabilité envers ses occupants et les autres usagers de la route.

ARTICLE 1 : LE THEME

En s'appuyant sur les thèmes de **la sécurité routière et du football**, les jeunes licenciés de U10 à U17 produiront un dessin **et/ou** un slogan en respectant le format d'un disque de 15 cm de diamètre.

Schéma :



ARTICLE 2 : DATES DU CONCOURS

Ouverture du concours : vendredi 1^{ER} novembre 2024.

Clôture des productions : lundi 10 mars 2025.

ARTICLE 3 : LES PARTICIPANT(E)S

Tous les licenciés - **saison 2024-2025** - de U10 à U17 filles et garçons.

En partenariat avec



**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

ARTICLE 4 : LES PRODUCTIONS

Chaque participant aura le choix de créer :

- Un dessin
- Ou un slogan
- Ou un dessin et un slogan

Possibilité de réaliser une production à plusieurs tout en respectant les catégories précitées !

Plusieurs productions pourront être faites par un même club.

Un joueur ne pourra participer qu'à une seule production.

Toutes les productions sont à envoyer à odurigon@foottarn.fff.fr via la boîte mail officielle du club !

Une seule production par envoi en précisant les noms, prénoms et catégorie de chacun des participants.

Pour être validée, la production devra respecter :

- La forme (dessin et slogan dans un disque de 15 cm de diamètre sur la largeur et de 11 cm sur la hauteur **cf schéma page 1**)
- Le thème
- Le format : JPEG ou PDF
- La date limite de dépôt : **au plus tard le 10 mars 2025 à 0h00.**

ARTICLE 5 : Le jury

Il sera composé de membres du District (élus et salariés), de représentants de la Préfecture du Tarn et de partenaires institutionnels.

ARTICLE 6 : LES RECOMPENSES

L'ensemble des clubs participants seront valorisés dans le cadre du PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL et seront récompensés.

Les enfants participants seront récompensés individuellement.

Les vainqueurs du dessin et du slogan seront mis à l'honneur lors d'un évènement programmé en fin de saison.

ARTICLE 7 : CONFIDENTIALITE ET LIBERTE DES INFORMATIONS

Conformément à loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants à l'opération disposent d'un droit d'accès, de vérification, de rectification ou même de radiation des informations les concernant, qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à l'adresse suivante : secretariat@foottarn.fff.fr

ARTICLE 8 : ACEPTATION DU REGLEMENT

La participation au concours « **Je roule pour le foot** » implique l'acceptation totale et sans réserve des présentes modalités de participation.

En partenariat avec



**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**